

➤ Riverains, professionnels de l'horticulture et des espaces verts, élus, gestionnaires d'espaces naturels gérez les invasions végétales !



1. Tout d'abord, assurez-vous de l'identification de l'espèce concernée.
Un doute ? Contactez-nous.
2. Avant toute intervention, un diagnostic écologique sommaire du site envahi est nécessaire afin de déterminer :
 - Quelles sont les sources locales d'introduction ?
 - Quelles sont les perturbations locales à l'origine du déséquilibre écologique et ayant causé l'envahissement ?
 - Comment agir sur les causes de ces perturbations ?
 - Y-a-t-il des espèces patrimoniales sensibles sur le site, qu'une intervention lourde mettrait en péril ?
 - Quels moyens de gestion (arrachage manuel ou mécanique, fauchage, pâturage, bâchage, assèchement, immersion, écobuage, application d'herbicide, lutte biologique, etc.) mettre en œuvre ?
 - Comment et où se débarrasser des déchets végétaux souvent abondants, sans favoriser leur dispersion ?
 - Quels sont les objectifs de l'intervention (éradication, régulation...) ?
 - Quel état écologique est-il souhaitable de restaurer ?



Ces éléments sont indispensables pour mener à bien une gestion durable et efficace.

3. Chaque espèce fait l'objet d'une gestion spécifique nécessitant des précautions particulières afin d'éviter toute dispersion. Dans tous les cas, la gestion doit s'inscrire dans la durée avec dans la plupart des cas, une gestion puis un suivi annuel pour effectuer une gestion d'entretien.



Pour plus d'informations sur la gestion se référer aux fiches espèces de plantes exotiques envahissantes existantes ou contactez-nous.



Avec le soutien financier de :

